Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

FRANCE STRATÉGIE

PLATEFORME RSE
Responsabilité sociétale des entreprises

Compte rendu du GT2 du 15 juin 2015
De 15h00 à 18h00

Rappel de l'ordre du jour de la réunion :

- 15h00 -16h30 : auditions des agences de notation extra financières : Ethifinance et MSCI.

- 16h30-18h00 : Présentation d'un projet de rapport concernant la révision de l'article 225 et son décret d'application.

En propos liminaire, le groupe est informé du désistement très tardif des agences de notation extra financières, pour leur intervention. L'ordre du jour de la réunion du GT2 est par conséquent modifié en séance. Il portera sur le point n° 2, à savoir la présentation et la discussion du projet de rapport concernant l'article 225 et son décret d'application qui fera l'objet d'une remise au gouvernement ;

Il est d'abord demandé une validation du CR de la réunion du 12 Mai dernier.
Ce dernier n'appelant pas de remarques particulières, il est validé.

Présentation des documents relatifs au projet de rapport relatif à l'article 225

Présentation des documents qui seront proposés au Gouvernement dans le cadre de la révision de l'article 225 et de son décret d'application.

Ce projet de rapport est constitué de deux documents : un document de synthèse et un document détaillant les recommandations ventilées en trois parties : principes généraux, champ d'application et champ d'informations, (présenté sous forme de tableau).

- Sur le document relatif aux recommandations détaillées, les développements consacrés aux principes généraux n'appellent pas de remarques majeures.

Il reprend les éléments relatifs au contenu de la déclaration non financière et explicite la notion de comply or explain.

Une discussion a concerné le dissenssus qui demeure dans le groupe sur la question de l'élargissement du reporting extra financier aux sociétés par actions simplifiées ;
Une étude d'impact est demandée par ceux qui n'y sont pas favorables.

Certains ont fait remarquer que ce n'est pas le statut juridique de l'entreprise qui doit décider de l'intégration au périmètre des entreprises soumises au reporting RSE.

Le tableau relatif aux informations extra financières est également passé en revue.
Les thématiques qui font l'objet d'un consensus n'appellent pas de remarques particulières.

Concernant le thème de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est soulevé par certains qu'en référence à l'année de la COP 21, il faut insister davantage sur cette thématique et garder la notion de **réduction** des rejets dans l'air.

Par ailleurs il est acté que le §32 sur le lobbying est déplacé et devient un § 37a, avant les développements sur la loyauté des pratiques. Concernant le lobbying, il est souligné que le terme employé par les assemblées parlementaires est plutôt celui de représentation d'intérêt.

- Sur le document de synthèse, il est souligné qu'il serait intéressant de rajouter des développements complémentaires sur les parties prenantes. En effet cette thématique a fait l'objet de nombreux débats

Le post-scriptum (sur la suppression de la distinction sociétés cotées et non cotées) pourrait devenir un paragraphe à part entière) ;

La prochaine échéance est la réunion plénière qui aura lieu le 23 juin 2015 et où seront présentés ces documents, avant leur transmission au gouvernement .

Une veille sur le reporting extra financier devra être organisée pour suivre les travaux de transposition qui vont être menés par les pouvoirs publics.

Concernant le thème de la gouvernance, le secrétariat permanent réalisera la synthèse des travaux déjà réalisés par le groupe. Il sera alors décidé s'il convient ou non d'y apporter des compléments.

La thématique de la finance responsable n'a été que très partiellement traitée. Or elle est importante et pourrait être reprise dans un GT dédié.

L'ensemble de ces questions sera mis en débat lors de l'assemblée plénière qui aura lieu le 23 juin de 14h 30 à 18h30 à France Stratégie.